

Charte pour le ou la gymnaste des cours enfants

Tout gymnaste s'engage à :

- Respecter les heures de cours
- Respecter le règlement de l'association
- Prévenir en cas d'absence
- Être passé au toilette avant de venir à la séance
- Porter une tenue de sport (short, leggings, pantalon de sport, t-shirt, tennis) + 1 bouteille d'eau
- S'attacher les cheveux (couette, chignon...) Eviter les petites barrettes
- Ne pas apporter de jouets personnels à la gym
- Ne pas manger ni chewing-gum, ni autre chose pendant le cours
- Ne pas porter de bijoux (montre, collier, bracelet, boucles pendantes ...)
- Ne pas utiliser le matériel sans la présence de l'animateur (rice), ce qui est formellement interdit
- Respecter le matériel
- Aider à l'installation et au rangement du matériel
- Ecouter et appliquer les consignes de l'animateur (rice), je suis là pour mon plaisir mais aussi pour progresser
- Respecter les autres gymnastes et toutes personnes présentes dans la salle
- Ne pas chahuter et crier dans le gymnase et dans les vestiaires
- Ne pas sortir du gymnase sans l'autorisation de l'animateur (rice) ou d'un membre du bureau

Les parents s'engagent à :

- Déposer et arriver à l'heure pour récupérer leur enfant à la fin du cours, à l'entrée du portail du collège
- Veiller à ce que l'enfant dispose de sa gourde à chaque séance
- Veiller à ce que l'enfant soit passé au toilettes avant d'arriver à la séance
- Ne pas amener un enfant malade à la gym
- S'assurer de la présence de l'animateur (rice) ou d'un membre du bureau avant de laisser son enfant
- Aider à l'installation du matériel en début et/ou fin de cours
- Respecter le calendrier de roulement (la présence de 2 adultes autre que l'animateur est obligatoire à chaque séance)
- Prévenir l'animateur (rice) de l'absence de leur enfant
- Prévenir l'animateur (rice) et l'association en cas d'abandon du cours par l'enfant
- Si l'enfant est autorisé à venir et à partir seul : remplir et signer l'autorisation parentale de décharge de responsabilité de l'animateur (rice) ou d'un membre du bureau (uniquement pour les cours du vendredi soir les 6-10 ans et du jeudi soir 11-15 ans)
- Ne pas rester dans l'enceinte du gymnase pendant le cours pour éviter de perturber l'enfant.
- **Pour le cours Enfants/Parents** : les parents doivent venir avec des chaussures de sport propres (les chaussures de villes sont interdites), un seul parent est admis avec l'enfant.

L'association s'engage à :

- S'assurer de la présence de l'animateur (rice) aux cours et prévenir rapidement chaque famille en cas d'absence
- S'assurer de la présence des parents à la fin du cours pour récupérer leur enfant